

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseil	Secrétariat du Grand
N° de tiré à part : _	14_107_244
Déposé le :	04.14

Scanné le :

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Sécurité dans le canton de Vaud en 2014: Quo Vadis?

Texte déposé

Le 24 mars dernier, une conférence de presse relative au bilan de la criminalité 2013 s'est déroulée en présence notamment de Mme Béatrice Métraux, Cheffe du Département des institutions et de la sécurité et de M. Grégoire Junod, Municipal lausannois en charge de la sécurité publique.

En substance, les chiffres de 2013 pour le canton de Vaud ont montré une diminution de 6% des infractions au Code pénal par rapport à 2012. En outre, les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants ont connu une augmentation de 20.7%, qui s'explique notamment par la mise en œuvre de l'opération STRADA au milieu de l'année.

Ces chiffres donnent évidemment un signal positif et récompensent également le travail mené par la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro en charge du Département de la Sécurité en 2013.

Malgré tout, la situation demeure problématique et un grand nombre de Vaudois réclament plus de sécurité. A cet égard, lors de la conférence de presse du 24 mars 2014, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a indiqué que la création du DIS au 1er janvier 2014 permet la "mise sur pied d'une politique sécuritaire globale et cohérente". Elle a par ailleurs, indiqué que la forte présence policière sur le terrain allait continuer et qu'un "accent particulier sera également mis sur la prévention, avec comme priorité la lutte contre les incivilités et la délinquance juvénile".

Au vu de ce qui précède, l'interpellateur a l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1. Quelle lecture le Conseil d'Etat fait-il des statistiques 2013 en matière de criminalité dans le canton de Vaud et en comparaison inter cantonale?
- 2. La population espérant une plus grande transparence en matière de lutte contre la criminalité, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place d'autres instruments permettant aux Vaudois de suivre l'évolution de la sécurité en cours d'année?

- 3. Le Conseil d'Etat peut-il préciser les changements et améliorations qu'il attend de la création du DIS, notamment pour mettre sur pied une politique sécuritaire globale et cohérente?
- 4. La mise sur pied de cette nouvelle politique signifie-t-elle que les chiffres de 2014 en matière de criminalité seront en principe encore plus encourageants que ceux donnés en 2013?
- 5. Le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil sur les mesures concrètes qu'il entend prendre avec les forces de police pour lutter contre les incivilités et la délinquance juvénile?

Commentaire(s)	
Conclusions	
Souhaite développer	Ne souhaite pas développer
Nom et prénom de l'auteur : Blanc Mati	nieu <u>Signature</u> :
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s	S): Signature(s):